



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
10.08.2022 Bulletin 2022/32

(51) Classification Internationale des Brevets (IPC):
E06B 9/17 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **22155788.7**

(52) Classification Coopérative des Brevets (CPC):
E06B 9/1703

(22) Date de dépôt: **09.02.2022**

(84) Etats contractants désignés:
AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO PL PT RO RS SE SI SK SM TR
Etats d'extension désignés:
BA ME
Etats de validation désignés:
KH MA MD TN

(72) Inventeurs:
• **ALVAREZ, Eric**
57870 HOMMERT (FR)
• **CHARRIER, Gérard**
17110 SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE (FR)

(74) Mandataire: **Rhein, Alain**
Cabinet Bleger-Rhein-Poupon
4A, rue de l'Industrie
67450 Mundolsheim (FR)

(30) Priorité: **09.02.2021 FR 2101207**

(71) Demandeur: **FERCO**
57445 Reding (FR)

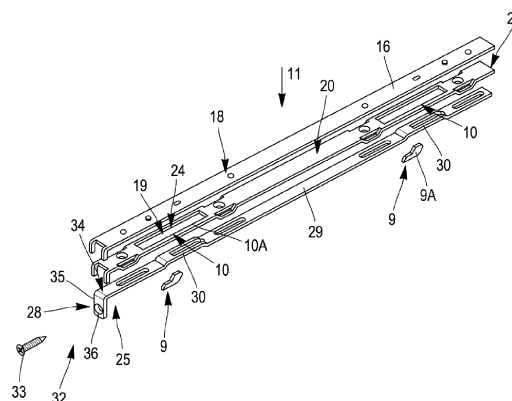
(54) **MENUISERIE DE TYPE PORTE OU FENÊTRE ÉQUIPÉE D'UN VOLET ROULANT ET FERRURE D'ASSEMBLAGE POUR UNE TELLE MENUISERIE**

(57) Menuiserie de type porte ou fenêtre équipée d'un caisson de volet roulant et ferrure d'assemblage pour une telle menuiserie

L'invention concerne une menuiserie (1) de type porte ou fenêtre (2) comportant un cadre dormant (3) sur lequel est rapporté un caisson de volet roulant (4) par l'intermédiaire d'au moins une ferrure d'assemblage (6, 6A) comportant des premiers moyens de fixation (7) comprenant au moins un organe d'accrochage (9) coopérant par emboîtement avec un organe d'accrochage complémentaire (10) que comportent des seconds moyens de fixation (8), les uns (7 ; 8) étant rapportés sur ledit cadre dormant (3) et les autres (8 ; 7) étant rendus solidaires du caisson de volet roulant (4), cette ferrure d'assemblage (6, 6A) comportant encore des moyens de verrouillage (25) associés aux premiers moyens de fixation (7) et/ou aux seconds moyens de fixation (8) et définis pour occuper au moins une position de verrouillage (26) et une position déverrouillée (27), ces moyens de verrouillage (25) comportant un loquet (28) monté en rotation ou en translation sur les premiers moyens de fixation (7) ou les seconds moyens de fixation (8) pour, par rotation ou translation entre la position de verrouillage (26) et la position déverrouillée (27), selon le cas, bloquer ou inversement débloquer le ou les organes d'accrochage (9) dans le ou les organes d'accrochage complémentaire (10).

L'invention concerne encore une ferrure d'assemblage pour une telle menuiserie.

[Fig. 3]



Description

[0001] La présente invention concerne une menuiserie de type porte ou fenêtre comportant un cadre dormant comprenant au moins une traverse sur laquelle est rapporté un caisson de volet roulant par l'intermédiaire d'une ferrure d'assemblage. L'invention concerne également une telle ferrure d'assemblage.

[0002] La présente invention concerne le domaine de la menuiserie du bâtiment et a trait, plus particulièrement, à des menuiseries de type porte ou fenêtre que l'on vient équiper d'un caisson de volet roulant pour rapporter cet ensemble, ainsi prémonté, au niveau d'une ouverture dans un bâtiment.

[0003] L'invention concerne encore le domaine de la quincaillerie du bâtiment et vise une ferrure d'assemblage pour une telle menuiserie.

[0004] Il est très courant, que ce soit pour une construction neuve ou en rénovation, d'équiper les ouvertures de menuiseries se présentant sous forme d'ensembles composés d'une porte ou d'une fenêtre et d'un volet roulant.

[0005] L'intégralité du mécanisme de ce volet roulant est logée dans un caisson, lequel est rapporté généralement sur la traverse supérieure du cadre dormant de la porte ou fenêtre.

[0006] Cette fixation du caisson de volet roulant sur ce cadre dormant s'opère, actuellement, de différentes manières.

[0007] Une première solution consiste à faire appel à des pattes de fixation rapportées, d'une part, en partie supérieure des montants latéraux du cadre dormant et, d'autre part, sur les joues latérales du caisson de volet roulant.

[0008] Certaines fois le caisson de volet roulant peut présenter, au niveau de ses extrémités latérales, un décroché définissant une partie extérieure de caisson de volet roulant de longueur plus faible à une partie de caisson intérieur. Ce décroché peut complexifier cette liaison entre ce caisson de volet roulant et le cadre dormant de la porte ou de la fenêtre simplement au travers de telles pattes de fixation.

[0009] Il est encore connu d'assurer cette liaison entre caisson de volet roulant et ce cadre dormant au moyen de tulipes surmontant les coulisses de guidage rapporté extérieurement sur les montants latéraux du cadre dormant. De telles tulipes contribuent au guidage des extrémités des lames du tablier de volet roulant dans ces coulisses depuis ces dernières en direction du tube dormant que comporte ce volet roulant. Pour assurer une telle fonction de fixation ces tulipes sont à la fois aptes à être fixées sur l'extrémité supérieure des coulisses et aux joues latérales du caisson de volet roulant.

[0010] Bien entendu, une telle solution complexifie considérablement la conception de ces tulipes destinées, notamment, à assurer une simple fonction de guidage et qui, dans la solution évoquée ci-dessus, doivent être de tenue mécanique en rapport par rapport à cette

fonction de fixation qu'elles sont amenées à assurer.

[0011] Une autre solution, encore, consiste à équiper les extrémités latérales d'un caisson de volet roulant de pattes de fixation s'étendant sous la face inférieure de ce dernier de manière apte à venir s'engager dans les extrémités supérieures des coulisses pour y être fixées au moyen de vis. Cette solution consiste à dissocier la fonction de guidage des lames attribuée aux tulipes par rapport à la fonction de solidarisation remplie par ces pattes de fixation.

[0012] Toutes ces solutions ayant été adoptées pour assurer cette liaison entre caisson de volet roulant et cadre dormant de porte ou fenêtre, mettent en œuvre de nombreuses vis de fixation qu'un opérateur vient manuellement mettre en place au moment de l'association du volet roulant et de la porte ou fenêtre.

[0013] Il est par ailleurs connu par les documents FR 2 804 462 ; FR 2 273 934 ou DE 10 2006 057377 des menuiseries comportant un cadre dormant sur lequel est rapporté un caisson de volet roulant par de premiers moyens de fixation équipant ledit cadre dormant et comprenant des organes d'accrochage coopérant par emboîtement avec des organes d'accrochage complémentaire que comportent des seconds moyens de fixation que comporte le caisson de volet roulant.

[0014] Dans la solution correspondant au document FR 2 804 462, dans la face inférieure du caisson sont vissés des plots en forme de T venant s'engager dans des boutonnières d'une ou plusieurs tringles montées coulissantes dans une rainure ménagée sur la traverse supérieure de la menuiserie, ceci entre une position verrouillée dans laquelle les plots ne peuvent pas se dégager de leur boutonnière et une position au contraire déverrouillée permettant leur engagement et leur dégagement.

[0015] On comprend qu'il est impossible d'équiper une menuiserie sur site de montage de plots et de tringles, cette menuiserie doit nécessairement en être équipée par son fabricant, sans compter que la traverse supérieure du cadre dormant doit nécessairement présenter une rainure à laquelle doit être adaptée pour accueillir de manière coulissante la ou les tringles de verrouillage.

[0016] La solution décrite par le document FR 2 273 934 est encore bien plus complexe et ne peut être mise en œuvre que par le fabricant de la menuiserie, la face inférieure du caisson de volet roulant étant configurée pour venir s'accrocher sur la traverse supérieure du cadre dormant aux caractéristiques adaptées.

[0017] Si certains fabricants de menuiserie conçoivent, à la fois, des volets roulants, des portes et des fenêtres, ce n'est pas systématiquement le cas et il n'est pas rare que l'assemblage des uns et des autres, voire, même, que ces portes et ces fenêtres, ainsi que les caissons de volet roulant ne viennent à être équipées des moyens de fixation permettant de les rendre solidaires qu'au moment de leur pose au niveau d'une construction.

[0018] Cela représente, bien évidemment, une perte de temps considérable pour l'opérateur qui assure cette

pose, sans compter que les conditions rencontrées par cet opérateur sur un chantier ne sont pas toujours idéales et garantent d'une fixation optimale du caisson de volet roulant sur le cadre dormant d'une porte ou fenêtre. Des défauts de positionnement peuvent intervenir et le vissage des moyens de fixation sur les éléments à assembler peut poser des difficultés.

[0019] C'est dans le cadre d'une démarche inventive que l'on a imaginé équiper le caisson volet roulant, d'une part, et la porte ou fenêtre, en l'occurrence le cadre dormant, d'autre part, d'une des parties composant une ferrure d'assemblage qui leur permet de coopérer par simple emboîtement les uns avec les autres au moment où intervient le montage de ce caisson de volet roulant sur cette porte ou fenêtre.

[0020] En somme, dans le cadre de cette démarche inventive il a été recherché une solution permettant, à volonté de prééquiper, sur leur ligne de fabrication ou sur chantier, un volet roulant et une menuiserie de type porte ou fenêtre de moyens offrant la possibilité de les solidariser, avec facilité et justesse, par exemple lors de leur pose au niveau d'une construction de sorte que cette solidarisation puisse s'affranchir des conditions et difficultés rencontrées lors de cette pose.

[0021] Dans le cas d'une seconde démarche inventive il a été recherché une solution évitant que l'assemblage, proprement dit d'un caisson de volet roulant avec une porte ou une fenêtre, ne soit dépendant d'une opération de vissage.

[0022] La présente invention concerne une menuiserie de type porte ou fenêtre comportant un cadre dormant sur lequel est rapporté un caisson de volet roulant par l'intermédiaire d'au moins une ferrure d'assemblage, ladite ferrure d'assemblage comportant des premiers moyens de fixation comprenant au moins un organe d'accrochage coopérant par emboîtement avec un organe d'accrochage complémentaire que comportent des seconds moyens de fixation, les uns étant rapportés sur ledit cadre dormant et les autres étant rendus solidaires du caisson de volet roulant, cette ferrure d'assemblage comportant encore des moyens de verrouillage des premiers moyens de fixation sur les seconds moyens de fixation, ces moyens de verrouillage étant définis pour occuper au moins une position de verrouillage et une position déverrouillée, caractérisée en ce que les moyens de verrouillage sont associés aux premiers moyens de fixation et/ou aux seconds moyens de fixation et comportent un loquet monté en rotation ou en translation sur les premiers moyens de fixation ou les seconds moyens de fixation pour, par rotation ou translation entre la position de verrouillage et la position déverrouillée, selon le cas, bloquer ou inversement débloquer le ou les organes d'accrochage dans le ou les organes d'accrochage complémentaire.

[0023] Les avantages découlant de la présente invention consistent en ce que, tant la porte ou fenêtre que le caisson de volet roulant, sont susceptibles d'être équipés, respectivement, des premiers moyens de fixation

et des seconds moyens de fixation, que ce soit directement sur leur ligne d'assemblage d'où découle, nécessairement, une meilleure précision et rapidité de pose, ou sur le lieu le montage de ce volet roulant sur la menuiserie.

[0024] La compréhension de cette description sera facilitée en se référant aux dessins ci-joint dans lesquels :

[Fig.1] est une représentation schématisée d'une fenêtre surmontée d'un caisson de volet roulant au moyen de ferrures d'assemblage selon l'invention ;

[Fig.2] représente de manière schématisée et en perspective d'une telle ferrure d'assemblage conforme l'invention ;

[Fig.3] est une vue éclatée de cette ferrure d'assemblage visible dans la figure 2 ;

[Fig.4] représente de manière schématisée et en perspective une extrémité d'une traverse supérieure du cadre dormant de la fenêtre et équipé d'une ferrure d'assemblage selon l'invention ;

[Fig.5] est une illustration schématisée de l'extrémité supérieure d'un montant de cadre dormant et représentant la coopération entre les premiers et les seconds moyens de fixation reliant la traverse supérieure de ce cadre dormant à la sous-face du caisson de volet roulant.

[0025] Tel que représentée dans la figure 1 des dessins ci-joints, la présente invention concerne une menuiserie 1 de type porte ou fenêtre 2 comportant un cadre dormant 3 sur lequel est rapporté un caisson 4 de volet roulant.

[0026] Sur cette figure 1, ce caisson de volet roulant 4 est rapporté sur la traverse supérieure 5 du cadre dormant 3. Cette configuration est la plus courante, étant entendu, toutefois, que la présente invention n'est pas limitée à cette configuration et il est tout à fait possible de rapporter ce caisson de volet roulant 4 sous la traverse intérieure du cadre dormant 3 ou encore sur l'un quelconque des montants latéraux de ce dernier, sans que l'on s'écarte de l'esprit de la présente invention, ces implantations étant tout à fait concevables pour l'homme du métier sans faire preuve d'activité inventive.

[0027] Selon l'invention, ce caisson de volet roulant 4 est solidarisé au cadre dormant 3 par l'intermédiaire d'un moins une ferrure d'assemblage 6.

[0028] Les figures 3 et 4 illustrent un mode de réalisation d'une menuiserie selon l'invention équipée de deux ferrures d'assemblage 6, 6A.

[0029] Tout particulièrement, celles-ci comportent des premiers moyens de fixation 7 et des seconds moyens de fixation 8. Les uns sont rapportés sur la traverse 5 du cadre dormant 3 quand les autres sont rendus solidaires du caisson de volet roulant 4.

[0030] En particulier, dans le mode de réalisation illustré, les premiers moyens de fixation 7 sont rapportés sur la traverse 5 du cadre dormant 3, tandis que les seconds moyens de fixation 8 sont rendus solidaires du caisson de volet roulant 4. Cependant, la présente invention n'exclue pas une inversion consistant à rendre les premiers moyens de fixation 7 solidaires du caisson de volet roulant 4 et, les seconds moyens de fixation 8 du cadre dormant 3.

[0031] Les premiers moyens de fixation 7 comprennent au moins un organe d'accrochage 9 défini apte à coopérer, par emboîtement, avec un organe d'accrochage complémentaire 10 que comportent les seconds moyens de fixation 8.

[0032] De manière préférentielle, l'organe d'accrochage 9 est défini apte à coopérer, par emboîtement avec un organe d'accrochage complémentaire selon une direction verticale 11, c'est-à-dire perpendiculaire au plan 12 de la ferrure d'assemblage 6, 6A, ici, de la traverse 5 sur laquelle est rapporté le caisson de volet roulant 4. Mais, cet emboîtement peut encore intervenir suivant une direction horizontale perpendiculaire 13 ou parallèle 14 au plan 15 du cadre dormant 3.

[0033] L'emboîtement entre un organe d'accrochage 9 et un organe accrochage complémentaire 10 peut encore résulter d'un déplacement combiné suivant deux directions perpendiculaires, dont au moins une parallèle au plan 15 du cadre dormant 3, l'autre déplacement pouvant se faire parallèlement ou perpendiculairement à ce plan 15.

[0034] Un organe accrochage 9 peut emprunter différentes formes de réalisation, par exemple celle d'un galet en T, d'un crochet ou tout autre forme d'embout mâle 9A apte à coopérer avec un organe d'accrochage complémentaire 10 adoptant une configuration similaire à une gâche ou tout autre logement femelle 9B pour la réception d'un tel organe d'accrochage 9 en forme d'embout mâle 9A.

[0035] Un organe accrochage 9 est solidaire d'une embase de fixation 16 définie pour être rapporté, en l'occurrence dans le mode de réalisation illustré, dans les figures, au niveau de la sous-face 17 du caisson de volet roulant 4.

[0036] Cette embase de fixation 16 comporte des moyens de fixation 18 par vissage, rivetage, collage ou similaire. Ainsi ils peuvent prendre la forme de trou de passage pour une vis, permettant de rapporter cette embase de fixation 16 au niveau de cette sous-face 17, voire sur le cadre dormant 3 en cas d'inversion de montage par rapport à l'exemple illustré sur les dessins.

[0037] L'embase de fixation 16 peut emprunter différentes formes de réalisation. En l'occurrence celle d'une lame longiligne, en particulier lorsque les premiers moyens de fixation 7 comportent plus d'un organe d'accrochage 9 répartis le long de cette embase de fixation 16, comme le montrent, en particulier, les figures 2 et 4.

[0038] Un organe d'accrochage complémentaire 10 se présente avantageusement sous forme d'une ouverture

19 que comporte une embase de fixation 20 correspondant aux seconds moyens de fixation 8 et représentée, préférentiellement selon le mode de réalisation visible sur les dessins, sous forme d'une têtière 21. Celle-ci est définie apte à être rapportée au-dessus ou dans une rainure 22 en périphérie externe 23, selon le cas du cadre dormant 3 ou du caisson de volet roulant 4.

[0039] Il convient de remarquer, en effet, que de telles rainures 22 sont ménagées, de manière standard, en périphérie externe des profilés en matière synthétique ou métallique composant le cadre dormant d'une menuiserie de type porte ou fenêtre.

[0040] La profondeur d'une telle rainure 22 refermée au travers de cette têtière 21 formant embase de fixation 20 des seconds moyens de fixation 8 forme, avantageusement, le logement d'un organe d'accrochage 9.

[0041] Comme indiqué précédemment, ce dernier vient s'engager dans l'ouverture 19, selon le cas, par emboîtement vertical, perpendiculaire au plan 12 de la traverse 5 ou horizontale suivant une direction sensiblement parallèle à ce plan 12. Dans ce cas, l'ouverture 19 peut déboucher sur l'un et/ou l'autre côté latéral 24 de l'embase de fixation 20 en forme de têtière 21 pour permettre une telle insertion horizontale.

[0042] À noter, encore, que l'organe d'accrochage 9 peut emprunter la forme d'un pêne à crochet comme visible figure 3 ou celle d'une lame recourbée, telle un crochet, (solution non représentée) pour venir s'engager verticalement et par pivotement horizontal dans une ouverture 19 correspondant à un organe accrochage complémentaire 10.

[0043] Selon une autre particularité de l'invention, une ferrure d'assemblage 6, 6A comporte encore des moyens de verrouillage 25 des premiers moyens de fixation 7 sur les seconds moyens de fixation 8, moyens de verrouillage 25 définis aptes à occuper au moins une position de verrouillage 26 et une position déverrouillée 27.

[0044] Ces moyens de verrouillage 25 peuvent être associés, selon le cas, aux premiers moyens de fixation 7 et/ou aux seconds moyens de fixation 8.

[0045] Ils comportent, avantageusement, un loquet 28 monté en rotation ou en translation sur ces premiers moyens de fixation 7 ou ces seconds moyens de fixation 8 pour, par rotation ou translation entre la position de verrouillage 26 et la position déverrouillée 27, selon le cas bloquer ou inversement débloquer le ou les organes d'accrochage 9 dans les organes d'accrochage complémentaire 10.

[0046] Selon le mode de réalisation illustré dans les figures, le loquet 28 emprunte la forme d'une tringle 29 s'étendant sous la têtière 21, de manière mobile en translation entre les positions de verrouillage 26 et déverrouillée 27. Dans ce mode de réalisation, cette tringle 29 prend position et se déplace dans la rainure 22.

[0047] En position déverrouillée 27, cette tringle 29 comporte une ouverture 30 venant se situer au droit d'une ouverture 19 dans la têtière 21 pour permettre à un or-

gane d'accrochage 9 de s'y insérer ou de s'en extraire librement. Contrairement, en position de verrouillage 26, la tringle 29 est définie pour coopérer avec un organe accrochage 9 en s'opposant, notamment, à son extraction d'une ouverture 19.

[0048] À titre d'exemple, si un organe d'accrochage 9 emprunte la forme d'un galet en T, l'ouverture 30 est définie de section à favoriser le passage de ce galet et son emboîtement dans l'ouverture 19 de la tête 21. Cette ouverture 30 peut être prolongée d'une ouverture de section plus faible pour, en position de verrouillage 26 de la tringle 29 s'insérer sous la tête du galet en T de manière à l'empêcher de s'extraire inopinément de ladite tête 21.

[0049] Dans le mode de réalisation illustré, Il est montré qu'une configuration similaire est en mesure de coopérer avec un organe accrochage 9 défini par une lame en forme de crochet, ceci pour assurer les fonctions de verrouillage des premiers moyens de fixation 7 sur les seconds moyens de fixation 8.

[0050] Selon encore une autre particularité de l'invention, une telle ferrure d'assemblage 6, 6A peut être pourvue, à titre de sécurité, de moyens de blocage 32 des moyens de verrouillage 25 en position de verrouillage 26.

[0051] Ces moyens de blocage 32 peuvent prendre différentes formes de réalisation, notamment celle de moyens d'accrochage ou de frottement aptes à créer une résistance au déplacement de la tringle 29 ou, de manière générale, du loquet 28, entre sa position de verrouillage 26 et sa position déverrouillée 27. Ils peuvent encore prendre la forme d'une goupille de blocage, d'un rivet ou, comme illustré dans la figure 5, d'une vis de fixation 33.

[0052] Dans ce mode de réalisation, la tringle 29 comporte à une extrémité 34 un retour 35 venant s'étendre perpendiculairement à la traverse 5, le long d'un montant du cadre dormant 3. Ce retour 35 comporte un trou 36 de passage d'une vis de fixation.

[0053] En somme, lors du montage du caisson de volet roulant 4 sur le cadre dormant 3 de la porte ou fenêtre 2, le loquet 28, défini par la tringle 29, est en position déverrouillée 27 et le retour 35 s'étend, à une certaine distance parallèlement le long de ce montant du cadre dormant 3.

[0054] Une fois ce caisson de volet roulant 4 reposant sur la traverse 5 du cadre dormant 3, le ou les organes d'accrochage 9 emboîtés dans le ou les organes d'accrochage complémentaire 10, la tringle 29 est repoussée dans sa position de verrouillage 26 en ramenant le retour 35 en applique contre le montant du cadre dormant 3. Est, alors, posée la vis de fixation par insertion dans le trou 36 de ce retour 35 et vissage dans le montant dudit cadre dormant 3.

[0055] Les avantages découlant de la présente invention consistent en une très grande facilité d'assemblage d'un caisson de volet roulant et d'un châssis de porte ou fenêtre grâce à un pré-montage possible, sur l'un et l'autre, d'éléments d'une ferrure d'assemblage de con-

ception simple, mettant en œuvre des composants standards dans le domaine des ferrures de verrouillage.

[0056] De cette conception économique et des gains de temps de montage résultant de la présente invention, celle-ci représente un progrès significatif dans le domaine.

Revendications

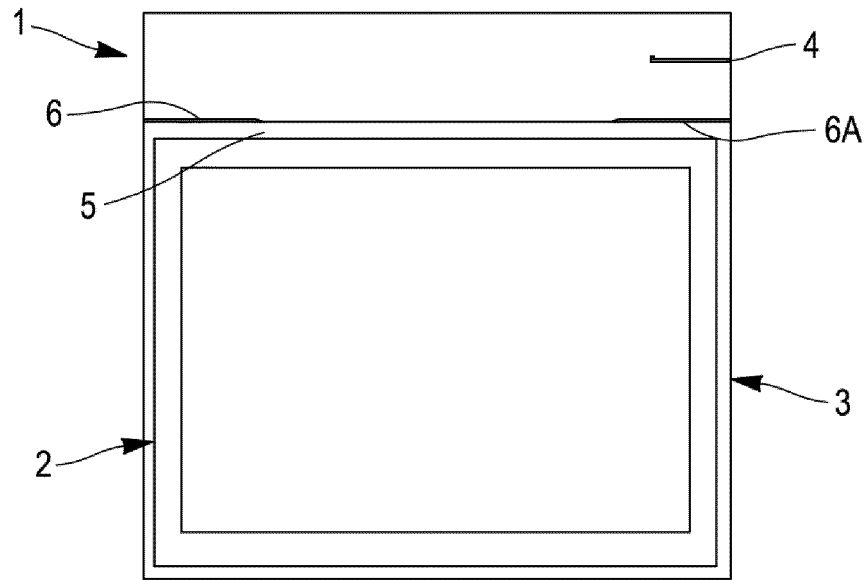
- Menuiserie (1) de type porte ou fenêtre (2) comportant un cadre dormant (3) sur lequel est rapporté un caisson de volet roulant (4) par l'intermédiaire d'au moins une ferrure d'assemblage (6, 6A), ladite ferrure d'assemblage (6, 6A) comportant des premiers moyens de fixation (7) comprenant au moins un organe d'accrochage (9) coopérant par emboîtement avec un organe d'accrochage complémentaire (10) que comportent des seconds moyens de fixation (8), les uns (7 ; 8) étant rapportés sur ledit cadre dormant (3) et les autres (8 ; 7) étant rendus solidaires du caisson de volet roulant (4), cette ferrure d'assemblage (6, 6A) comportant encore des moyens de verrouillage (25) des premiers moyens de fixation (7) sur les second moyens de fixation (8), ces moyens de verrouillage (25) étant définis pour occuper au moins une position de verrouillage (26) et une position déverrouillée (27), **caractérisé en ce que** les moyens de verrouillage (25) sont associés aux premiers moyens de fixation (7) et/ou aux seconds moyens de fixation (8) et comportent un loquet (28) monté en rotation ou en translation sur les premiers moyens de fixation (7) ou les seconds moyens de fixation (8) pour, par rotation ou translation entre la position de verrouillage (26) et la position déverrouillée (27), selon le cas, bloquer ou inversement débloquer le ou les organes d'accrochage (9) dans le ou les organes d'accrochage complémentaire (10).
- Menuiserie (1) selon, la revendication 1, **caractérisée en ce que** l'organe d'accrochage (9) est défini apte à coopérer, par emboîtement avec un organe d'accrochage complémentaire (10) selon une direction perpendiculaire au plan (12) de la ferrure d'assemblage (6, 6A).
- Menuiserie (1) selon, la revendication 1 ou 2, **caractérisée en ce que** l'organe d'accrochage (9) est défini apte à coopérer, par emboîtement, avec un organe d'accrochage complémentaire (10) suivant une direction horizontale, perpendiculaire (13) ou parallèle (14) au plan (15) du cadre dormant (3).
- Menuiserie (1) selon l'une des revendications précédentes, **caractérisée en ce que** l'organe d'accrochage (9) emprunte la forme d'embout mâle apte à coopérer avec un organe d'accrochage complémen-

taire (10) sous forme d'un logement femelle (17).

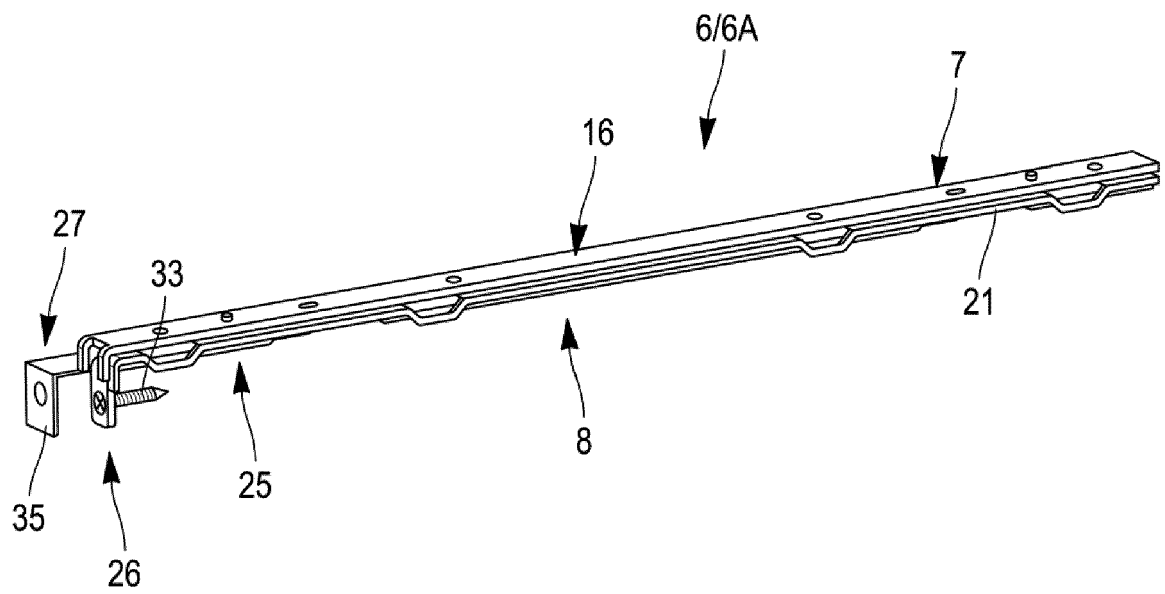
5. Menuiserie (1) selon l'une des revendications précédentes, **caractérisée en ce qu'un** organe accrochage (9) est solidaire d'une embase de fixation (16) que comportent les premiers moyens de fixation (7), cette embase de fixation (16) étant pourvue de moyens de fixation (18) par vissage, rivetage, collage ou similaire. 5
10
6. Menuiserie (1) selon l'une des revendications précédentes, **caractérisée en ce qu'un** organe d'accrochage complémentaire (10) se présente sous forme d'une ouverture (19) que comporte une embase de fixation (20) correspondant aux seconds moyens de fixation (8). 15
7. Menuiserie (1) selon la revendication 6, **caractérisée en ce que** l'embase de fixation (20) est conçue sous forme d'une têtière (21) définie apte à être rapportée au niveau d'une rainure (22) en périphérie externe (23) du cadre dormant (3), ou du caisson de volet roulant (4). 20
8. Menuiserie (1) selon les revendications 1 et 7, **caractérisée en ce que** le loquet (28) emprunte la forme d'une tringle (29) s'étendant sous la têtière (21), de manière mobile en translation entre les positions de verrouillage (26) et déverrouillée (27). 25
30
9. Menuiserie (1) selon l'une des revendications précédentes, **caractérisée en ce qu'une** telle ferrure d'assemblage (6, 6A) est pourvue de moyens de blocage (32) des moyens de verrouillage (25) en position de verrouillage (26). 35
10. Ferrure d'assemblage (6, 6A) pour menuiserie (1), de type porte ou fenêtre (2) comportant un cadre dormant (3) sur lequel est rapporté un caisson de volet roulant (4), selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisée en ce qu'elle** comporte des premiers moyens de fixation (7) comprenant au moins un organe d'accrochage (9) coopérant par emboîtement avec un organe d'accrochage complémentaire (10) que comporte des seconds moyens de fixation (8), les uns (7 ; 8) étant conçus pour être rapportés sur ledit cadre dormant (3) et les autres (8 ; 7) étant conçus pour être solidarisés au caisson de volet roulant (4), cette ferrure d'assemblage (6, 6A) comportant encore des moyens de verrouillage (25) des premiers moyens de fixation (7) sur les second moyens de fixation (8), ces moyens de verrouillage (25) étant définis pour occuper au moins une position de verrouillage (26) et une position déverrouillée (27), les moyens de verrouillage (25) étant associés aux premiers moyens de fixation (7) et/ou aux seconds moyens de fixation (8) et comportant un loquet (28) monté en rotation ou en trans-

lation sur les premiers moyens de fixation (7) ou les seconds moyens de fixation (8) pour, par rotation ou translation entre la position de verrouillage (26) et la position déverrouillée (27), selon le cas, bloquer ou inversement débloquer le ou les organes d'accrochage (9) dans le ou les organes d'accrochage complémentaire (10).

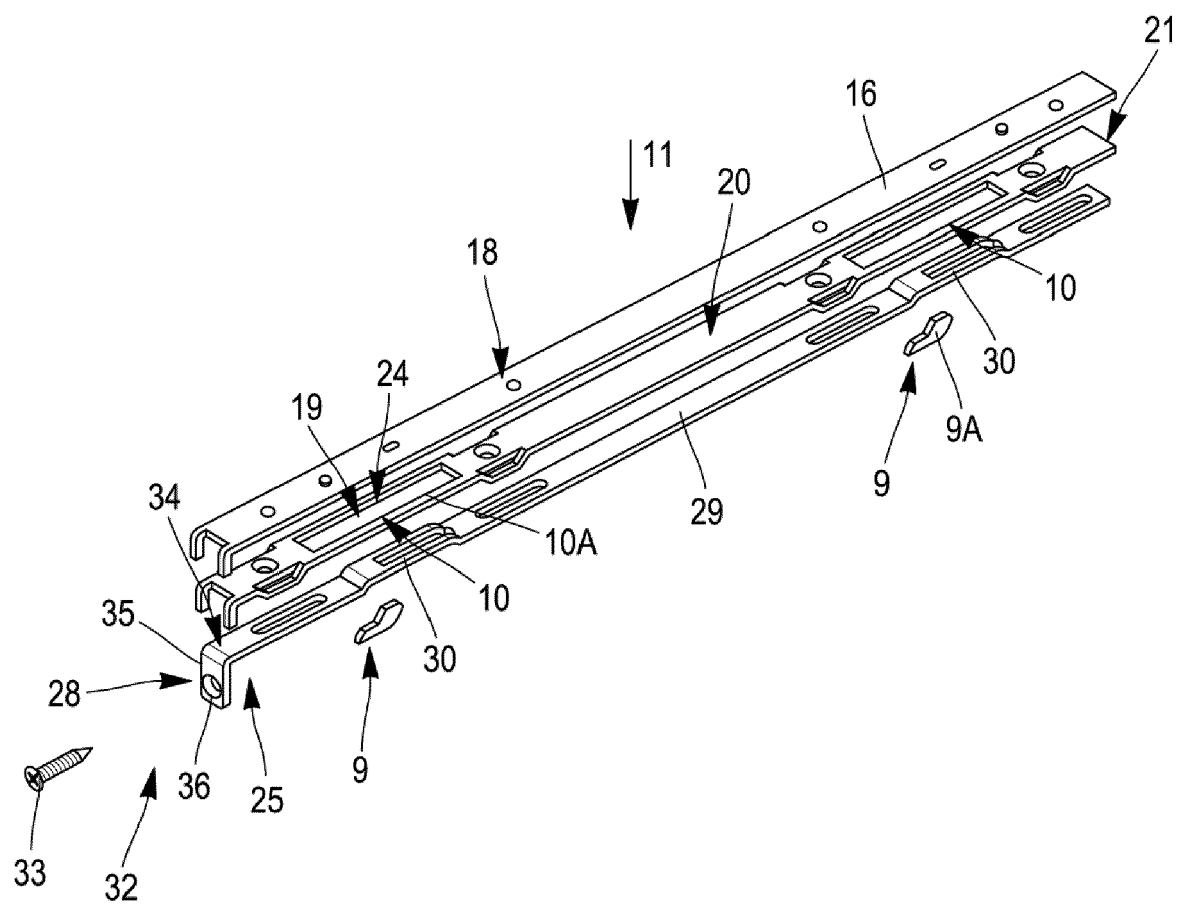
[Fig. 1]



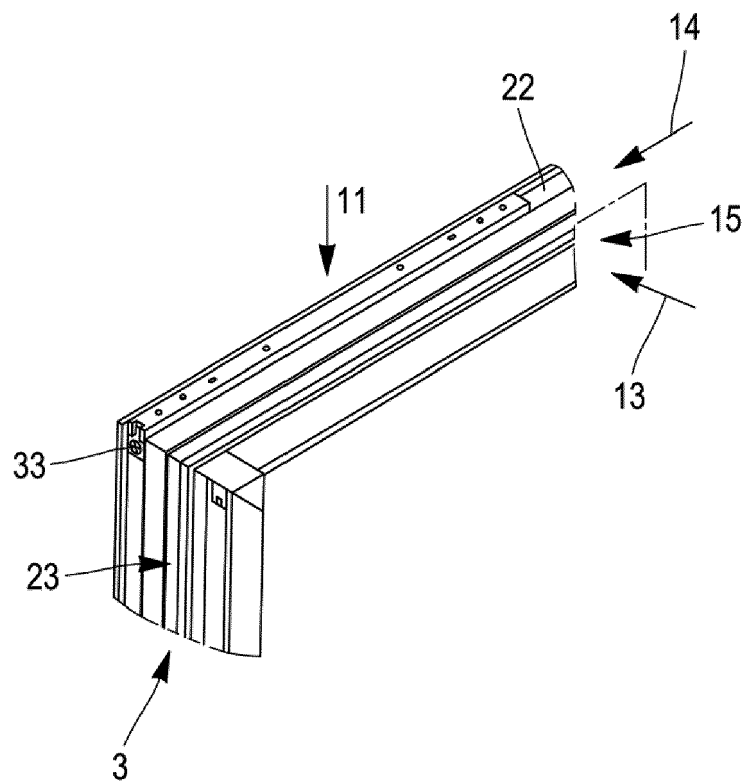
[Fig. 2]



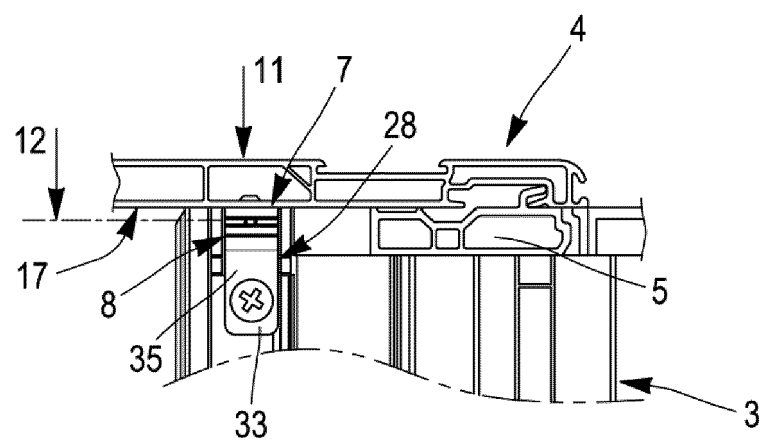
[Fig. 3]



[Fig. 4]



[Fig. 5]





RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 22 15 5788

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS

Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
A	FR 2 804 462 A1 (REHAU SA [FR]) 3 août 2001 (2001-08-03) * figures 1,5 * * page 7, ligne 14 - ligne 19 * * page 8, ligne 22 - ligne 31 * * page 9, ligne 4 - page 10, ligne 7 * -----	1-10	INV. E06B9/17
A	FR 2 273 934 A1 (RAU DIETER [DE]) 2 janvier 1976 (1976-01-02) * figure 1 * * page 2, ligne 30 - ligne 31 * * page 4, ligne 6 - ligne 32 * * page 7, ligne 5 - ligne 38 * -----	1-10	
A	DE 10 2006 057377 A1 (ROMA KG) 5 juin 2008 (2008-06-05) * figure 3 * -----	1-10	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
			E06B
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
Munich		3 juin 2022	Cornu, Olivier
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			

3
EPO FORM 1503 03.82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 22 15 5788

5 La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

03-06-2022

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
FR 2804462 A1	03-08-2001	DE 20101317 U1	23-05-2001
		FR 2804462 A1	03-08-2001

FR 2273934 A1	02-01-1976	AT 350774 B	25-06-1979
		BE 827395 A	16-07-1975
		DE 2427551 A1	18-12-1975
		FR 2273934 A1	02-01-1976

DE 102006057377 A1	05-06-2008	DE 102006057377 A1	05-06-2008
		FR 2909422 A1	06-06-2008
		HU 228002 B1	28-08-2012

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82

RÉFÉRENCES CITÉES DANS LA DESCRIPTION

Cette liste de références citées par le demandeur vise uniquement à aider le lecteur et ne fait pas partie du document de brevet européen. Même si le plus grand soin a été accordé à sa conception, des erreurs ou des omissions ne peuvent être exclues et l'OEB décline toute responsabilité à cet égard.

Documents brevets cités dans la description

- FR 2804462 [0013] [0014]
- FR 2273934 [0013] [0016]
- DE 102006057377 [0013]